



Procès-Verbal

Commission Régionale des Coupes

Réunion du 08 Octobre 2018

Président : M. Pierre LONGERE

Présents : MM. Jean-Pierre HERMEL, Vincent CANDELA.

Terrains

A compter du 3ème tour : chaque club recevant devra disposer d'un terrain classé en niveau 5 ou 5 s.e.

Les clubs devront détenir l'arrêté municipal d'autorisation d'ouverture au public délivré par le Maire.

Coupe de France 2018/2019

La feuille de RECETTE est supprimée. Recette en faveur du club recevant.

F M I

Utilisation obligatoire et transmission du résultat dès la fin de la rencontre ou Dimanche 20 heures au plus tard.

Equipements

Les clubs qualifiés pour le 5ème tour devront OBLIGATOIREMENT porter les équipements fournis par la FFF.

Les délégués doivent mentionner les couleurs des équipements sur leur rapport.

Coupe LAuraFoot

2ème tour : 14 Octobre 2018 (43 rencontres).

3ème tour : 18 Novembre 2018.

Pierre LONGERE,

Président de la Commission

Vincent CANDELA,

Secrétaire de séance